

n) Promotion du commerce

L'objectif de la promotion du commerce est de faire en sorte que les exigences établies par les États étrangers pour gérer le commerce n'entravent pas, mais au contraire renforcent, les échanges de biens et de services. Pour cela, les exigences en matière de documents internationaux sont revues dans un but de simplification, et une aide est apportée à la mise en place d'un système informatisé international permettant la transmission électronique de documents utilisés pour les échanges intérieurs et extérieurs. La participation de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur à des forums internationaux et nationaux consacrés à l'industrie s'inscrit dans cette démarche qui vise, en fin de compte, à protéger et à renforcer la position des exportateurs canadiens face à leurs concurrents. Les fonctionnaires aident également les exportateurs canadiens de systèmes d'informations commerciales à trouver des débouchés à l'étranger.

Renseignements :

Direction des services d'exportation et de transport (TPS)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Téléphone : (613) 996-0245